

Aux Conseillers municipaux de la Ville d'Angers

Retour aux 4 jours dans les écoles publiques d'Angers !

En 10 jours, 150 professeurs enseignants sur la Ville sont signataires d'une pétition...

Il s'agit, en outre, d'une mesure de bon sens et de santé publique dans le contexte actuel de crise sanitaire.

La question des « rythmes scolaires » doit être remise à l'ordre du jour d'un Conseil Municipal et faire l'objet d'un vote rendu public !

Non à la poursuite d'une organisation sur 4 jours et demi pour les 3 ans ou les 6 ans à venir contre l'avis des enseignants et des parents !

La décision de continuer à imposer un fonctionnement à l'Ecole publique ne peut être légitimé par les « résultats » d'un sondage en ligne au taux de participation très faible alors que :

- ***Les enseignants ont fait une grève reconductible en juin 2017, ils ont signé massivement une pétition pour indiquer leur désaccord en 2018 Aujourd'hui, les 150 signatures en 10 jours montrent la volonté des collègues d'en finir avec cette organisation.***
- ***Des PV d'écoles ne laissent aucun doute sur les conséquences de la territorialisation de l'école... (voir au dos)***
- ***Les supposés bienfaits de cette organisation du temps scolaire de l'enfant sur les apprentissages se font encore attendre. (voir au dos)***

Élus, il est encore temps* de prendre la bonne décision, comme cela vient d'être fait dans le Val de Marne ou les Landes par exemple.

*L'an dernier, la date limite de demande de dérogation auprès de la Direction Académique était le 1^{er} mars.

La FNEC FP FO 49 et le SNUDI FO 49 soutiennent cette revendication des enseignants de la ville d'Angers.

4 jours hebdomadaire sur 36 semaines pour tous sur tout le territoire

80% des communes en France sont revenues à 4 jours après avoir éprouvé les conséquences de la réforme dite « des rythmes scolaires ». Cette dynamique se poursuit (Toutes les communes du Val de Marne, Les Landes repassent à 4 jours...).

80 % des enseignants, au niveau national, sont pour le retour d'un même fonctionnement des écoles avec 4 jours de classe/semaine sur 36 semaines et le maintien d'une Education Nationale républicaine contre une « école du Maire » : pas d'inégalité selon la richesse des « territoires », laïcité d'une école préservée des fluctuations politiques locales...

Voilà quelques points que l'on retrouve de manière récurrente dans les PV de conseils d'écoles ou dans les témoignages des professeurs des écoles :

- la confusion entre le scolaire et le périscolaire impacte fortement l'enseignement, notamment quand certaines activités proposées lors des TAP veulent s'apparenter à des séances d'apprentissage,
- le turn-over d'animateurs sur les écoles tous les ans et les problèmes de sécurité qui sont liés
- les journées et semaines de collectivité très longues pour les enfants fréquentant aussi les garderies
- la fatigue des élèves constatée par les familles et les enseignants (Les enfants sont plus en collectivité, très sollicités, pas de pause le mercredi)
 - l'absentéisme en maternelle : le mercredi matin, les familles trouvent des solutions pour faire des coupures pour que leur enfant puisse se reposer. Ces absences font perdre 3 heures de classe/semaine pour ceux qui en ont souvent le plus besoin.
- les parents "prisonniers" des TAP : ils travaillent et ne peuvent pas ramener leur enfant à 14H45 par exemple, les TAP sont, de fait, rendus obligatoires
- certains enfants de maternelle notamment, peuvent voir jusqu'à 10 adultes « référents » différents par jour
- L'utilisation périscolaires des locaux scolaires, des salles de classes, du matériel pose régulièrement des problèmes
- le jeudi est le "jour noir de la semaine" selon les enseignants et les animateurs (chutes, pleurs, énervements, indisponibilité des élèves, conflit)
- la gratuité de l'école remise en cause avec des TAP qui pourront, comme c'est le cas sur certaines communes, selon les baisses de subventions aux collectivités, devenir directement payantes ou payées via l'impôt par les citoyens.
- les directeurs d'écoles publiques mis sous tutelle territoriale alors qu'ils sont fonctionnaires d'Etat
- la priorité donné au périscolaire plutôt qu'au scolaire, la transformation des écoles en « centres de loisirs permanents », avec des règles différentes selon les moments de la journée et selon les adultes qui les prennent en charge.
- Les enfants sont saturés de moments où ils ne doivent pas bouger et se concentrer...

Cela s'ajoute aux conséquences directes de la mise en œuvre d'une réforme visant à territorialiser l'Education Nationale et impacte donc considérablement les conditions de travail des enseignants et des conditions d'apprentissage des élèves.

Il y a par ailleurs, de grandes inégalités constatées entre les enfants du département et de France qui n'ont plus tous la même école... Le retour à un cadre national sur 4 jours, avec respect des missions des personnels, y compris des ATSEM en maternelle, est une question de défense de l'école de la République, obligatoire, gratuite et laïque.

Il s'agit par ailleurs d'une mesure de bon sens et de santé publique dans le contexte actuel de crise sanitaire.